

1 jour

## Date & Lieu

28 Juin 2011

NIORT

Les Ruralies

## Horaires

De 8h30 à 17h00

7 heures de formation

## Tarif

400 € adhérent Cluster

480 € non adhérent

Net de taxe, hors déjeuner

## Public

Maîtres d'ouvrage,  
architectes, BET  
entreprises

## Pré-requis

sans

## Formateur

Gérard Lamour  
Conseil aux maîtres  
d'ouvrage  
MIQCP

## CONCEPTION-RÉALISATION

### MODE D'EMPLOI

#### OBJECTIFS

- I. Pouvoir choisir le processus de conception-réalisation en toute connaissance de cause
- II. Connaître ses particularités, ses exigences, les procédures et les étapes à respecter
- III. Savoir identifier le rôle, les responsabilités et les compétences des acteurs concernés

**8h30 – 9h00 Accueil**

**9h00 – 12h30**

#### I-Définition du processus de conception-réalisation et opportunité d'y recourir

#### II-Possibilités de recours au processus de conception-réalisation

- Les exigences de la loi MOP
- Leurs explicitations dans le Code des Marchés Publics et les décrets d'application de l'Ordonnance du 6 juin 2005
- La circulaire du 9 août 1995
- L'absence de condition de recours résultant de textes spécifiques (LOPSI, LOPJ, Ordonnance santé, Loi « Boutin »...)

#### III- Procédures de commande en conception-réalisation

- Procédures applicables aux pouvoirs adjudicateurs et aux entités adjudicatrices dans le cadre du Code des Marchés Publics et des décrets de l'Ordonnance du 6 juin 2005.

**14h00 – 17h00**

#### IV-Rôles et attributions des principaux acteurs du processus

- Le maître d'ouvrage et ses assistants
- Le groupement concepteur-réalisateur : type de groupement, missions respectives des membres du groupement
- Les autres acteurs : contrôleur technique, coordonnateur SPS, ...

#### V-Déroulement du processus

- Phase de programmation
- Processus de choix du groupement : l'appel d'offres spécifique (jury, audition..), la procédure du dialogue compétitif, la procédure négociée, la procédure adaptée
- Exécution du marché : le programme, le chantier, la réception des travaux

#### Approche pédagogique

- Présentation basée sur de nombreux retours d'expériences et exemples de réalisations
- Le guide MIQCP « Conception-réalisation » remis à l'issue de la formation+ support numérique
- 15 participants maximum
- Transversalité des acteurs

**CLUSTER POITOU-CHARENTES**  
**éco-habitat**

Le réseau des acteurs de l'éco-construction  
3, rue Raoul Follereau - 86000 POITIERS  
tél. 05 49 45 95 69 | fax 05 49 55 92 98

cluster-ecohabitat@cluster-ecohabitat.fr

www.cluster-ecohabitat.fr

Le Cluster Eco-Habitat Poitou-Charentes est une association Loi 1901, soutenue par :



Lauréat sélection nationale  
des grappes d'entreprises 2011



## BULLETIN D'INSCRIPTION

**Intitulé :** Conception-Réalisation – Mode d'emploi

**Date :** 28 juin 2011

**Lieu :** Hôtel Les Ruralies, Autoroute A10,  
**Aire du Poitou-Charentes**, 79234 Prahecq cedex  
(A côté de Niort, accessible par l'autoroute ou RN)

A retourner à : **CLUSTER ECO-HABITAT**

3, Rue Raoul Follereau - 86000 POITIERS

[contact@cluster-ecohabitat.fr](mailto:contact@cluster-ecohabitat.fr)

Tél : 05 49 45 95 69 - Fax : 05 49 55 92 98

[www.cluster-ecohabitat.fr](http://www.cluster-ecohabitat.fr)

N° de formateur : 54 86 01135 86

### ORGANISME

Raison Sociale : .....

Adresse : .....

CP / Ville : .....

N° SIRET : .....

Tel / e-mail : .....

Prénom / NOM du participant : .....

Fonction : .....

### FACTURATION / MODE DE REGLEMENT

Dès réception de votre règlement, une convention sera établie entre le Cluster Eco-Habitat et votre structure pour imputation au budget de formation continue.

Coût par stagiaire :

**400 € adhérent Cluster - net de taxe**

Souhaite adhérer au Cluster Eco-Habitat

Pour cela, contacter Elodie Blot au 05 49 45 95 69

**480 € non adhérent – net de taxe**

Ce coût comprend les frais de formation, les documents pédagogiques pour une personne par entreprise/organisme.

Ce coût ne comprend pas le déjeuner qui sera à régler sur place par chaque participant.

En cas d'empêchement, un stagiaire inscrit pourra être remplacé par un de ses collaborateurs.

Règlement :

- ▶ par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Cluster Eco-Habitat
- ▶ par virement (RIB du Cluster Eco-Habitat sur simple demande)
- ▶ par mandat administratif

Date : .....

Signature et cachet :

#### FINANCEMENT DES FORMATIONS ENTREPRISES

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous versez chaque année une contribution légale au titre de la formation professionnelle pour vos salariés. Le Cluster Eco-Habitat est prestataire de formation agréé, ce qui permet à votre entreprise de bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge de tout ou partie de la formation auprès de votre OPCA. Après avoir retiré un dossier de financement et pour la demande de remboursement, vous devrez fournir :

- la convention de formation avec l'organisme de formation
- une facture acquittée de l'organisme de formation
- le programme détaillé de la formation
- les attestations de présence signées par les stagiaires ou les feuilles d'émargement pour la période concernée.

Le Cluster Eco-Habitat est une association Loi 1901, soutenue par :